

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/236 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA LISTE DES ESPACES TERRESTRES ET MARINS, SITES ET PAYSAGES REMARQUABLES OU CARACTERISTISQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU LITTORAL ET DES MILIEUX NECESSAIRES AU MAINTIEN DES EQUILIBRES BIOLOGIQUES RASSEMBLES DANS L'ANNEXE N° 7 (CARTOGRAPHIE ET FICHES DESCRIPTIVES DES ERC) JOINTE AU PADDUC

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le deux octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. FRANCISCI Marcel à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe
M. ORSINI Antoine à Mme MARTELLI Benoîte
M. POLI Jean-Marie à Mme GIACOMETTI Josepha

Mme PRUVOT Sonia à Mme FEDI Marie-Jeanne
 Mme RISTERUCCI Josette à M. BASTELICA Etienne
 M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
 Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. GIORGI Antoine
 M. SUZZONI Etienne à Mme PAGNI Alexandra

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

HOUEMER Marie-Paule, NATALI Anne-Marie, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles R. 4424-6 et L. 4424-12-I,
- VU** l'article L. 321-1 du Code de l'Environnement,
- VU** les articles L. 146-6 et R. 146-1 du Code de l'Urbanisme,
- VU** la loi n° 2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 10/026 AC de l'Assemblée de Corse du 7 décembre 2010 portant avis sur la proposition de modifications législatives du PADDUC,
- VU** la délibération n° 12/055 AC de l'Assemblée de Corse du 3 mars 2012 validant le processus visant à préparer le débat d'orientations préalable à l'élaboration du PADDUC,
- VU** la délibération n° 12/132 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2012 portant définition d'un modèle de développement pour la Corse arrêtant les grandes orientations et la stratégie d'élaboration du PADDUC,
- VU** la délibération n° 14/011 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2014 portant approbation du PADD du PADDUC,
- VU** la délibération n° 14/041 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2014 approuvant les modalités d'association, à l'élaboration du Schéma d'Aménagement du Territoire (Phase III du PADDUC) des personnes publiques mentionnées à l'article L 4423-13.I du Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la délibération n° 14/188 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} novembre 2014 adoptant le rapport relatif au projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et les dispositions qu'il contient,
- VU** l'arrêté n° 1405896 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 20 novembre 2014 arrêtant le projet de PADDUC,
- VU** la délibération n° 15/045 AC de l'Assemblée de Corse du 9 avril 2015 adoptant le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) avant soumission à l'enquête publique et les dispositions qu'il contient,
- VU** le rapport, les conclusions motivées et l'ensemble des observations issues de l'enquête publique,

CONSIDERANT les conclusions du travail d'expertise pour l'identification des espaces remarquables et caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, rassemblées dans l'annexe n° 7 (cartographie et fiches descriptives des ERC), jointe au projet de PADDUC,

CONSIDERANT les contributions nouvelles issues de l'enquête publique,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2015-26 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 28 septembre 2015,

SUR rapport conjoint de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, et de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la liste des espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres

biologiques, tenant lieu de celle figurant à l'article R. 146-1, ainsi que la localisation de ces espaces

ARTICLE 2 :

Cette délibération a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :

ONT VOTE POUR : 36 - Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, PRUVOT Sonia, RISTERUCCI Josette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ONT VOTE CONTRE : 12 - Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, CASTELLANI Pascaline, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, PAGNI Alexandra, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTINI Ange, SUZZONI Etienne.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI